

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	47 (1957)
Artikel:	Les anciens jeux villageois [fin]
Autor:	Pittet, Denis
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005573

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme ces regrettables incidents le laissent entrevoir, il arriva souvent que la manifestation de l'après-midi manqua de dignité. De leur propre chef, des bourgeois se permettaient d'organiser d'autres cortèges; aussi les autorités les interdirent-elles déjà en 1603; quelques années après, des désordres s'étant de nouveau produits, le gouvernement abolit même celui des Rois (1617), mais la mesure fut purement temporaire.

De fait, au sortir des vêpres, toute la ville était plus ou moins en liesse. On se rendait nombreux dans les auberges, on y festoyait, on y dansait; en 1588 déjà, Messeigneurs tentèrent de supprimer ces abus; malgré cette défense l'amour des plaisirs reprit le dessus. Quelquefois, par exemple en 1735, de la place de Notre-Dame partaient de superbes feux d'artifice.

Dans la soirée, nombre de bourgeois participaient à un nouveau banquet, assez souvent offert par les abbayes ou les familles qui avaient le «royaume». Il arriva même que diverses personnes festoyaient encore le lendemain. Soucieux du maintien de l'ordre, effrayé de ces dépenses exagérées, le gouvernement prit à maintes reprises de sévères mesures à ce sujet.

Ce Jeu des Rois se déroula pour la dernière fois le 6 janvier 1798. Suivant les uns, ce serait à cause des abus qui l'accompagnaient que l'on y aurait renoncé. Nous avons plutôt l'impression qu'il est tombé avec l'Ancien Régime; d'ailleurs les hommes au pouvoir sous la République helvétique ne devaient guère aimer ce genre de manifestation.

Comme l'a si bien remarqué jadis Max de Diesbach dans le *Fribourg Artistique* (t. XI, 1906), «cette suppression est regrettable. Si la fête avait été épurée, débarrassée de la partie grotesque¹, elle eût mérité de vivre. L'exemple d'Oberammergau n'est-il pas là pour prouver la vitalité de la représentation des mystères du bon vieux temps?»

Les anciens jeux villageois (fin)²

par *Denis Pittet, Magnedens*

Le jeu des boules

L'important jeu des boules avait lieu sur les chemins vicinaux. Je parle de chemins vicinaux car il n'était pas prudent de *bouler* sur les routes cantonales, plus belles que les chemins. La rencontre du gendarme était toujours dangereuse. Il valait mieux ne pas s'y aventurer.³

Les jeunes gens du village se groupaient, les beaux dimanches après Vêpres. Deux groupes plus ou moins nombreux se formaient. Pour les

¹ On vit même, certaines années, dans le cortège, des hommes masqués en fauves.

² cf Folklore n° 4* 1956, pages 51* sq.; de même Archiv 1955.

³ Le jeu de boules sur la vie publique est défendu sous peine d'amende.

déterminer, on *fjèjin lè kutí* (jetait les couteaux). Une boule était placée à un endroit déterminé sur le chemin. Chaque bouleur donnait son couteau de poche à l'un des joueurs. Celui-ci tenait tous les couteaux dans sa main droite et, d'une certaine distance, les jetait sur la boule.

Ceci ne se faisait qu'une fois par partie. Quand il y avait trop de joueurs pour que celui qui tirait au sort pût tenir tous leurs couteaux dans sa main, il les mettait dans un chapeau et les jetait ainsi, sans cérémonial spécial vers la boule, placée dans une petite excavation pour éviter qu'elle ne se déplaçât lors du jet des couteaux. Si plusieurs couteaux étaient identiques, ce qui est le cas pour les couteaux militaires, on les entourait d'un certain nombre de tours de ficelle, pour éviter toute confusion. La moitié des joueurs dont les couteaux étaient le plus rapprochés de la boule, formaient un camp. Les propriétaires des couteaux plus éloignés formaient le second camp. S'il y avait un nombre impair de joueurs, l'un d'eux jetait deux fois la boule. C'était le propriétaire du couteau le plus rapproché de la boule après le premier tri.

Chaque camp avait sa boule. Ces boules étaient minutieusement préparées. On les voulait parfaitement sphériques d'environ 7 cm. de diamètre et en bois de buis. Elles étaient alourdies par un croisillon de plomb coulé exactement sur deux diamètres.

Les boules pesaient environ 600 grammes. Alourdies de chevilles de plomb, elles tenaient mieux la route quand on leur mettait deux croisillons de métal sur trois diamètres au lieu d'un sur deux diamètres. Les trous étaient de 7 à 8 milimètres de diamètre, mathématiquement faits sur le tour du tourneur de boules. Ce n'était pas là le travail du premier tourneur venu, on avait recours pour cela à un «spécialiste».

Le jeu pratiqué avec des boules aplatis (dont parle Egloff)¹ appelées *bôlon* (masc.) était plutôt un jeu de garçons des écoles. Le jeu avait ses règles. Le trajet de l'élan (*l'imbriyâya*) ne devait pas dépasser une certaine longueur. Quand un piéton se trouvait sur le chemin, le bouleur en action devait crier *achin* (attention) pour faire comprendre au gênant qu'il devait laisser le passage libre. Les parcours étaient bien connus. A tel endroit on savait qu'il fallait faire jeter la boule par tel bouleur. Aux tournants du chemin, le bon bouleur savait *vichâ la bôla*, c'est-à-dire donner un peu de rotation à la boule afin de lui faciliter de suivre le tournant.

Le départ avait lieu de la place principale du village. Le départ pour le premier coup était marqué par un repère quelconque au bord de la route. Afin d'éviter toute confusion, tout mélange, un groupe partait en tête et l'autre suivait à une certaine distance. Chaque camp était surveillé par un bon bouleur du camp adverse. Chaque surveillant marquait les coups frappés, par une encoche faite au couteau sur une baguette coupée dans une haie vive. Il est bien entendu que le surveillant gardait bien le point ter-

minus où la première boule était arrivée, en attendant l'arrivée de la seconde boule. A l'arrivée de celle-ci, il devait y avoir le même nombre d'encoches sur les deux baguettes.

Dans la même direction, c'étaient, bien sûr, généralement les bouleurs médiocres qui commençaient le jeu, les meilleurs étant tenus en réserve pour les passages difficiles, les croisées, les tournants.

Quand il s'agissait de changer de chemin, là où il y avait une bifurcation à angle aigu, pour gagner de la longueur, il fallait *krinjî* soit jeter la boule, à travers les prés, d'un chemin à l'autre, et cela le plus loin possible. Le bouleur avait le droit de lancer trois fois la boule. Si la troisième fois elle tombait encore sur le pré, au lieu d'atteindre le second chemin, la partie était perdue. Il s'agissait aussi de garder un bon bouleur pour le coup final, vu que la victoire dépendait souvent de ce coup.

Quand la boule s'égarait dans les prés, on la remettait sur la chaussée, perpendiculairement à son axe. Ce n'était qu'aux bifurcations des chemins qu'il était permis de «croiser», de jeter la boule à travers prés, sans qu'elle puisse rouler le moindre trajet sur celui-ci.

Cependant on pouvait aussi croiser quand un angle brusque du chemin se présentait sur le trajet. Aux tournants ordinaires la boule devait suivre la chaussée, c'est là qu'étaient les coups des bons bouleurs, de ceux qui savaient bien *vichâ la bôla*. Quand la boule butait contre un obstacle, un arbre ou une borne par exemple, elle restait là où elle s'était arrêtée pour être reprise par le bouleur suivant. Le point d'arrêt des bons coups n'était pas marqué. Le bouleur suivant commençait son *imbriyâya* à ce point d'arrêt.

Quand les groupes étaient importants les bouleurs de l'un d'eux mettaient une branchette de sapin au chapeau pour être distingués. Les bons bouleurs savaient jeter la boule en lui faisant faire, au départ, une assez longue trajectoire en l'air, à une faible hauteur afin que, en retombant sur la chaussée, le projectile ne perde pas trop de vitesse par suite du choc inévitable. C'est ce que les bouleurs médiocres ne savaient pas faire: ils jetaient la boule trop haut en l'air. On parcourait généralement un circuit plus où moins long suivant le nombre des bouleurs. On revenait vers le point de départ mais quand la *pinte* du village était un peu à l'écart, comme c'est quelquefois le cas dans certains villages, on se dirigeait vers l'établissement où l'on buvait un demi-litre de vin par bouleur. Tous ceux du groupe perdant payaient le demi à ceux du groupe gagnant. Un certain trajet devait généralement se faire sans *bouler*, le jeu pouvant se terminer avant qu'on fût arrivé à la *pinte*. On ne jouait que très rarement à *argent* à ce jeu de boules mais toujours pour du vin.

Le dimanche de Pâques on ne jetait pas les couteaux: les hommes mariés formaient un camp et les célibataires l'autre. L'huissier communal

annonçait le jeu devant l'église. L'enjeu était souvent un demi-litre de vin. Chaque bouleur perdant payait un demi à chaque gagnant.

De nos jours on ne voit plus que quelques petits groupes de bouleurs, sauf le jour de Pâques quand les hommes mariés forment le premier groupe et les célibataires le second. C'est bien souvent ce dernier qui gagne. La grande circulation actuelle des véhicules à moteur est devenue le principal obstacle au jeu de boules pratiqué jadis, tous les dimanches et fêtes par de forts groupes. Il faut y ajouter tant de nouveaux amusements arrivés dans nos villages.

La Chanson du riboteur

recueillie par *F.-X. Brodard*, Estavayer-le-Lac

Au cours d'une réunion familiale, ma sœur eut la surprise d'entendre d'une septuagénaire cette chanson inconnue. Elle en retint la mélodie qu'elle me dicta. J'eus la possibilité de faire vérifier l'exactitude de sa dictée par un ami, M. le chapelain Donzallaz que je remercie de tout cœur, pour les rectifications apportées.

C'est précisément sa servante, Melle Anna Magnin, à Villaz-saint-Pierre (Glâne), qui l'a chantée. Elle l'avait apprise de son grand-père François Wicht, né à la Corbaz, paroisse de Belfaux en 1821. Avant son mariage, il fut domestique dans la région de Neyruz-Cottens. Il mourut à Posieux en 1900.

D'où vient cette chanson? De France? C'est assez peu probable: le français en est plutôt médiocre: le «Et» qui commence la chanson est une cheville fort gauchement mise. De plus, le refrain est assez curieux, avec ce mélange d'occupations disparates: faucher, ce qui est le travail d'un paysan; limer, qui est le fait d'un ouvrier sur métal; frapper fort, ce qui fait penser au forgeron, pour revenir à limer fin, qui évoque peut-être un métier demandant la précision qu'on attend de l'horloger.

L'auteur a-t-il voulu faire figurer ici «le riboteur-type», représentant toute une catégorie d'hommes de différents métiers?¹

Le fait d'aller «trouver maîtresse» (faire la cour à sa belle) le jeudi, fait penser à un proverbe de chez nous, disant que *Lè prèchâ van i fiyè la dachândo, lè chutî la dämindzâ, lè dżalâ, la dâlon, lè-j'orgoyâ la dâdzâ*. Les pressés vont «aux filles» (c'est-à-dire à la veillée, ceci sans aucun sens péjoratif)² le samedi; les malins (ou plutôt les avisés) le dimanche; les jaloux le lundi; *les orgueilleux*

¹ M. Donzallaz voit plutôt ici diverses actions du faucheur: limer ce serait aiguiser la faux avec la pierre, l'affûter finement; frapper serait battre la faux sur l'enclume comme on le fait chaque jour après avoir fini de faucher.

² voir Folklore 1956, no 4*, page 62*.